

**Votre agence**

YVAN DEGIOANNI - EIRL  
AGENT GENERAL  
16 AVENUE DE CHATEL GUYON  
63200 RIOM  
Tél : 04 73 38 03 51  
Mail : riom-saint-amable@gan.fr  
N° Orias : 11059116  
Site Orias : www.orias.fr

POUGHEON LAURENT  
MOULET MARCENAT  
RUE DU SOLEIL LEVANT  
63530 VOLVIC

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 31545233  
N° souscripteur : 26225574Q  
N° contrat : 262255740003

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE  
POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE****L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**

**Gan Assurances**

Atteste que POUGHEON LAURENT - n° SIRET : 51774316700010 - MOULET MARCENAT RUE DU SOLEIL LEVANT 63530 VOLVIC est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat GAN CONSTRUCTION n° 26225574Q-0003 à effet du **01/01/2020**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2024** et le **31/12/2024**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

**CHAUFFAGISTE – CLIMATICIEN**

- Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations :

- de production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les **POELES**,
- de production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

**Ne sont pas comprises :**

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,
- la réalisation d'inserts et de cheminées.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,





N° souscripteur : 26225574Q

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

- Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.

Cette activité comprend les travaux de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

**Ne sont pas comprises :**

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,
- la réalisation d'inserts et de cheminées.

## **PLOMBIER**

- Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

- de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- des appareils sanitaires,
- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz,
- de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs,
- de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

**Ne sont pas comprises :**

- la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

**Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.**

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou





N° souscripteur : 26225574Q

sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étanchéité, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS DE GARANTIE</b> Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
<b>RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 1 500 000 € par année d'assurance
<b>DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	
	20 % du coût total de la construction, sans pouvoir excéder 76 500 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 pages.

Fait à RIOM, le 18 janvier 2024

Pour Gan Assurances

